



Pôle aménagement durable  
Direction des infrastructures  
Agence territoriale de Montargis

## INFORMATIONS AUX RIVERAINS DE TRIGUÈRES

Réf : SL/MD 21.1598  
Contact : M. Sébastien LEMAIRE  
Objet : Avis de déviation -- travaux sur ouvrage d'art

Montargis, le 28 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Des travaux de réfection de l'ouvrage d'art vont être effectués par le Département du Loiret - SOGEA Nord-Ouest Travaux Publics, sur la route départementale n°162 sur l'agglomération.

En raison de modifications du programme des travaux, et des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux, ces travaux initialement programmés du 20 septembre 2021 au 30 mars 2022 sont reprogrammés du 11 octobre 2021 au 30 mars 2022.

Pour réaliser ces travaux en toute sécurité, tant pour les ouvriers que pour les usagers, il est nécessaire de dévier la route départementale n° 162. La circulation des véhicules légers sera déviée comme suit (voir plan au verso) :

### Sens Melleroy --> Triguères-Douchy

- > De la RD 162 « route de Triguères » à la RD 142 « direction Château-Renard »
- > De la RD 142 « direction Château-Renard » à la RD 37 « Avenue du Président Roosevelt »
- > De la RD 37 « Avenue du Président Roosevelt » à la RD 943 « direction Triguères-Douchy »

### Sens Triguères-Douchy --> Melleroy

- > De la RD 943 « Avenue de la Gare » à la RD 37 « Avenue du Président Roosevelt »
- > De la RD 37 « Avenue du Président Roosevelt » à la RD 37 « direction Châtillon-Coligny »
- > De la RD 37 « direction Châtillon-Coligny » à la RD 127 « direction Melleroy »
- > De la RD 127 « direction Melleroy » à la RD 162 « route de Triguères »

- Une passerelle provisoire sera mise en place pour le passage des piétons.

Ces travaux vont vous occasionner des désagréments et nous en sommes conscients,

Merci de votre compréhension,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil  
et par délégation,

Jack LEMAITRE  
Responsable de l'Agence territoriale  
de Montargis